

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE PISIEU * REVEL-TOURDAN

INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Restaurant scolaire

Prix du repas

Tarifs fixés par délibération en date du 29 juin 2016 applicables à partir du 1^{er} septembre 2016 :

Repas enfant : **3.25 €**

Repas adulte (autorisés à manger au restaurant scolaire) : **6.50 €**

Rappel

Le personnel en charge de la surveillance des enfants au restaurant scolaire n'est pas formé et habilité pour le suivi des prescriptions médicales. Il n'est donc pas autorisé à donner des médicaments aux enfants.

Inscription

Remplir impérativement les fiches de renseignements pour l'inscription cantine et/ou garderie, distribuées à chaque enfant en fin (ou début pour les nouveaux élèves) d'année scolaire et les retourner en mairie de REVEL-TOURDAN. Elles restent valables pour l'année scolaire en cours. Tout changement d'adresse ou de situation de famille en cours d'année scolaire est à signaler en Mairie.

Règlement du restaurant scolaire

Il est à lire et à valider par les familles

Garderie

Pour information

♦ Une garderie est organisée pour tous les enfants scolarisés dans le cadre du regroupement pédagogique de PISIEU / REVEL-TOURDAN.

Elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi : **de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 20 à 18 h et le mercredi de 7 h 15 à 8 h et de 11 h 30 à 12 h 30.**

Le taux horaire est de 1,40 euro l'heure.

♦ **Toute heure commencée est due.**

♦ **Pour la garderie du mercredi de 11 h 30 à 12 h 30, en sachant que certains enfants prennent le car à 12 h, le tarif sera compté à la 1/2 heure, soit 0.70€. Toute 1/2 heure commencée est due**

♦ **Le matin, il est impératif qu'un adulte accompagne l'enfant auprès de la responsable de la garderie** (afin d'être prévenu des éventuels absences de professeurs ou de car, etc...)

♦ **Tous les enfants encore présents dans l'enceinte de l'école à 16 h 20** seront pris en charge par le personnel de la garderie et seront sous leur responsabilité.

♦ **seront facturés aux familles : les enfants pris en charge de 7 h15 à 8 h 30 et à partir de 16 h 20 (LMJV) et le mercredi de 7 h 15 à 8 h30 et à partir de 11 h 30.**

♦ **Les enfants de l'école primaire** ont l'obligation d'avoir une carte de transport pour se rendre à la garderie.

Inscription

Remplir impérativement les fiches de renseignements pour l'inscription cantine et/ou garderie, distribuées à chaque enfant en fin d'année scolaire (ou début pour les nouveaux élèves) et les retourner en mairie de REVEL-TOURDAN. Elles restent valables pour l'année scolaire en cours. Tout changement d'adresse ou de situation de famille en cours d'année scolaire est à signaler en Mairie.

Règlement de la garderie

Il est à lire et à valider par les familles

Transport scolaire

Le transport scolaire, en ce qui concerne le trajet établi dans le cadre du regroupement pédagogique, est payant. Les élèves doivent impérativement être titulaires d'une carte de transport délivrée par le Conseil Général de l'Isère.

Le trajet doit s'effectuer dans le calme, le respect des personnes et du matériel. Tout problème de comportement des élèves transportés sera signalé par l'accompagnatrice ou par le chauffeur de car aux Maires, qui pourront en informer le Conseil Général pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

A noter : le port de la ceinture de sécurité est à présent obligatoire, merci aux parents de sensibiliser leurs enfants pour le respect de cette mesure.

Nous attirons l'attention des parents concernant le transport scolaire en temps de neige.

Les transports scolaires sont susceptibles d'être annulés, sur ordre du Conseil Général. Ni les instituteurs, ni les maires de Revel-Tourdan et de Pisieu ne sont informés de ses directives. Nous vous conseillons donc vivement :

- **Si la route est dégagée et que votre véhicule est équipé pour la neige, d'emmener votre enfant directement à son école.**

- Si la route n'est pas dégagée de garder votre enfant à la maison.
 - S'il n'y a pas de ramassage scolaire, les enfants du groupe scolaire de Revel-Tourdan ne devront pas aller à la garderie car ils seront « bloqués » à Pisieu.
- Nous comptons sur votre bon sens.

Assurances

La commune est assurée pour le risque incombant au fonctionnement du service de la garderie et du restaurant scolaire. Il revient aux parents de prévoir une assurance de responsabilité civile pour les dommages que leur enfant pourrait causer aux tiers pendant les horaires de fonctionnement du service. En leur présence dans l'enceinte de la garderie ou du restaurant scolaire (cour et bâtiment), les parents restent responsables de leur enfant

Stationnement

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui viennent au groupe scolaire, la municipalité a effectué du marquage au sol sur les espaces dédiés au stationnement des véhicules (côté sud de l'école). De ce fait, il vous est demandé de stationner vos véhicules sur les cases aménagées à cet effet, pour que vos enfants sortant de l'école par les espaces piétonniers puissent accéder à vos véhicules en toute sécurité. Il est vivement conseillé de stationner votre véhicule en marche arrière, prêt à partir, afin d'avoir une meilleure visibilité et de ne pas faire de manœuvre avec des enfants sortant de l'école.

En respectant ces règles et le fléchage vous assurerez la sécurité de tout le monde.
Nous vous rappelons qu'à proximité de l'école vous circulez dans la zone balisée à 30 km / heure.

Organisation du mercredi après la classe

ECOLE DE PISIEU

Rappel des horaires de classe : de 8h00 à 11h30
Matin : garderie payante comme les autres jours de la semaine (à partir de 7h15)

A 11H30

3 possibilités :

- Vous venez chercher votre enfant à 11h30
- Vous laissez votre enfant à la garderie et venez le chercher impérativement avant 12h30 : garderie de 11h30 à 12h30 (garderie payante).
- Vous laissez votre enfant à la garderie avant qu'il soit pris en charge par le CIB
 - Garderie payante de 11h30 à 12h05
 - à 12h05 : car pris à l'école de Pisieu avec accompagnant jusqu'au CIB. Une participation d'un euro (par enfant et par trajet) sera demandée.

L'inscription au préalable auprès du CIB est obligatoire (avant le vendredi précédent le mercredi) pour le trajet, le repas et l'activité.

ECOLE DE REVEL-TOURDAN

Rappel des horaires de classe : 8h10 à 11h40
Matin : garderie payante comme les autres jours de la semaine (à partir de 7h15) à PISIEU

A 11h40

3 possibilités:

- Vous venez chercher votre enfant à 11h40
- Votre enfant va à la garderie de Pisieu (prévoir la carte de car). Vous devez venir le chercher à l'école de PISIEU impérativement avant 12h30 (garderie payante).
- Votre enfant va être pris en charge par le CIB (prévoir une carte de car). A la sortie de classe, votre enfant prend le car qui passe par Pisieu et l'emmène au CIB, avec un accompagnant. Une participation d'un euro (par enfant et par trajet) sera demandée.

L'inscription au préalable auprès du CIB est obligatoire (avant le vendredi précédent le mercredi) pour le trajet, le repas et l'activité.